



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Sous-direction du pilotage et de la stratégie

Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle

Secteur concours et formation préparation concours

RAPPORT DE JURY

CONCOURS INTERNE POUR L'ACCES AU CORPS D'INGENIEUR DE RECHERCHE DE 2^{ème} CLASSE

Session 2023

Table des matières

I.	LE RAPPEL DE L'ÉPREUVE (épreuve orale unique d'admission)	3
II.	LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE	3
III.	FORMATION DES CANDIDATS	3
IV.	LE JURY.....	3
A.	LA COMPOSITION DU JURY	3
B.	LA FORMATION DU JURY ET LA REUNION DE CADRAGE.....	4
V.	LE DÉROULEMENT DU CONCOURS	4
A.	REMARQUES GÉNÉRALES SUR LE CONCOURS INTERNE	4
1.	LE DOSSIER REMIS PAR LE CANDIDAT : constats, recommandations et enseignements	5
2.	L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION	5
1)	Les remarques générales sur l'oral	6
2)	Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel par le candidat	6
3)	Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion.....	6
VI.	LES STATISTIQUES	7

I. LE RAPPEL DE L'ÉPREUVE (épreuve orale unique d'admission)

Le concours interne d'ingénieur de recherche de 2ème classe de la session 2023 a été ouvert dans la spécialité « sciences humaines et sociales » (SHS).

Conformément à l'arrêté du 11 avril 2019 fixant les règles d'organisation générale et la nature des épreuves des concours externes et internes d'accès aux corps d'ingénieurs de recherche et d'ingénieurs d'études du ministère de la culture, « l'épreuve orale d'admission consiste en une audition du candidat autorisé à prendre part au concours, d'une durée totale de quarante-cinq minutes, prenant appui sur le dossier transmis par le candidat lors de son inscription, aux questionnaires du concours, qui le remettent aux membres du jury.

L'audition débute par la soutenance par le candidat, d'une durée de dix minutes, relative à l'organisation de ses recherches et se poursuit par des échanges visant à évaluer le niveau et la nature des connaissances scientifiques ou techniques du candidat dans la branche d'activité professionnelle, spécialité ou la discipline des emplois mis aux concours, son projet professionnel et, le cas échéant, ses motivations et ses aptitudes à s'inscrire dans un contexte professionnel. »

En vue de cette épreuve orale, le candidat établit un dossier qu'il remet à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture du concours.

II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE

Dates des inscriptions	Du 13 juin au 18 juillet 2023
Consultation des dossiers des candidats	Les 9, 18 et 25 janvier, 1 ^{er} et 8 février 2024
Epreuve orale d'admission	Du 19 au 23 février 2024
Réunion d'admission	Le 23 février 2024

Le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle invite les candidats à consulter régulièrement le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels.

Ce calendrier prévisionnel est accessible à partir du lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels>

III. FORMATION DES CANDIDATS

Des formations sont proposées aux candidats inscrits aux concours internes. Les candidats sont invités à se renseigner pour s'inscrire à la ou aux formations en adéquations avec leurs besoins.

IV. LE JURY

A. LA COMPOSITION DU JURY

Le jury de ce concours était composé des personnes suivantes :

Président :

- Monsieur Didier DELHOUME, conservateur général du patrimoine détaché dans le corps des administrateurs de l'Etat, directeur régional adjoint délégué des affaires culturelles, en charge des patrimoines et de l'architecture.

Membres :

Vice-présidente :

- Madame Virginie MOTTE, conservatrice en chef du patrimoine, conservatrice régionale de l'archéologie, pôle patrimoines, direction des affaires culturelles de la Réunion ;

Experts scientifiques et techniques :

- Madame Elise NECTOUX, conservatrice du patrimoine, archéologue gestionnaire de territoire, service régional de l'archéologie, direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône Alpes ;
- Monsieur Nicolas PAYRAUD, conservateur du patrimoine en chef, conservateur régional de l'archéologie adjoint, service régional de l'archéologie, pôle patrimoines, direction régionale des affaires culturelles Grand Est.

B. LA FORMATION DU JURY ET LA REUNION DE CADRAGE

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder les modalités de l'organisation du concours : le planning et les étapes de la procédure, l'épreuve, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

V. LE DÉROULEMENT DU CONCOURS

A. REMARQUES GÉNÉRALES SUR LE CONCOURS INTERNE

32 candidats ayant déposé un dossier d'inscription au concours interne ont été convoqués pour une audition ; 28 ont été présents et auditionnés par le jury.

A titre liminaire, il convient de signaler que parmi les candidats auditionnés, 6 candidats présentaient un profil et un parcours professionnel relevant sans conteste de la spécialité « sciences appliquées aux sciences humaines et sociales ».

De manière générale, les dossiers préparés par ces candidats étaient d'excellente tenue et, lors de leur audition par le jury, ils ont largement fait la preuve de leur haut niveau de compétence scientifique et de la force et la cohérence de leur engagement dans la recherche, chacun dans son domaine de spécialité. Néanmoins, la spécialité « sciences appliquées aux sciences humaines et sociales » n'ayant pas été ouverte au titre du concours interne pour la session 2023, ces très bons candidats n'ont pas été classés par le jury.

Concernant les 22 autres candidats, 14 présentaient un profil d'archéologue (dont 13 agents affectés en DRAC ou DAC, sur des postes statutaires d'ingénieurs d'études), 5 relevaient du périmètre des musées nationaux et 3 présentaient un profil de statisticien/sociologue (DEPS) ou de géomaticien. Tous les candidats pouvaient se prévaloir de nombreuses années d'exercice au sein des services et établissements culturels du ministère, ainsi que d'un parcours académique souvent poursuivi jusqu'à l'obtention d'un doctorat voire au-delà, prolongé par une implication pérenne dans la recherche dans le cadre du poste qu'ils occupaient. Le jury n'a pu que constater le niveau scientifique et professionnel élevé à très élevé de la grande majorité des candidats.

Dans ce cadre, les critères d'évaluation mis en place par le jury ont porté en priorité sur : la qualité de l'expertise dans le domaine de spécialité (en SHS) du candidat, la qualité et la pertinence de son projet professionnel, sa projection dans le corps des ingénieurs de recherche, sa capacité à coordonner des projets de recherche et/ou à gérer des équipes de chercheurs, ainsi que son niveau d'interaction avec la communauté scientifique, son ouverture à l'interdisciplinarité et à la dimension inter-institutionnelle de la recherche.

Les candidats lauréats de ce concours interne (tout comme ceux inscrits sur liste complémentaire), sont ceux qui – outre une prestation orale de qualité – ont présenté les cursus et aptitudes les plus complets et convaincants à tous ces égards.

Pour ce qui concerne l'environnement professionnel des musées nationaux ou du département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS), les auditions des candidats

ont permis de constater la réelle pertinence qu'il y aurait à y envisager une montée en puissance du corps des ingénieurs de recherche, notamment en termes d'enjeux pour le portage des projets, de méthodologies à normaliser comme de coordination de réseaux scientifiques. Par ailleurs, parmi plusieurs candidats issus des musées nationaux, ont été identifiées de réelles aptitudes professionnelles et scientifiques clairement associées au statut et aux missions dévolues aux conservateurs du patrimoine : on ne saurait donc trop conseiller à ces candidats d'envisager de suivre une préparation et de se présenter au concours d'accès à ce corps (concours interne ou tour extérieur).

Autre observation du jury, celle d'une relative montée en puissance, parmi les candidats, de profils « mixtes » de chercheurs, ayant initialement suivi des cursus de formation en sciences appliquées (diplômes d'ingénieur ou doctorats) et ayant décidé dans un second temps d'enrichir et d'élargir leurs compétences dans le domaine des sciences humaines, notamment à l'occasion de mobilités professionnelles récentes.

1. LE DOSSIER REMIS PAR LE CANDIDAT : constats, recommandations et enseignements

Pour ce concours, le dossier attendu était constitué des éléments suivants :

- un curriculum vitae détaillé ;
- une lettre de motivation de 2 pages dactylographiées maximum ;
- une note décrivant les emplois éventuellement occupés et la nature des activités et travaux réalisés ou auxquels le candidat a été pris part en indiquant, dans ce cas, le contenu de leur participation personnelle. Sera jointe à cette note, s'il y a lieu, la liste des références des publications du candidat ;
- un organigramme structurel et fonctionnel de la structure qui emploie le candidat ;
- un rapport d'aptitude professionnelle établi par le chef de service.

Seul l'entretien avec le jury est noté. Les documents fournis par le candidat servent uniquement de support à l'entretien, mais permettent également au jury de faire connaissance avec le candidat avant sa prestation orale. Ainsi, le dossier remis par chaque candidat et les pièces qu'il contient ont fait l'objet d'une analyse approfondie et collégiale de la part du jury, en amont des auditions. Cette analyse et les échanges internes au jury ont permis d'identifier les caractéristiques de chaque profil et cursus professionnel et scientifique, avec ses points forts, ses informations absentes ou redondantes et les points d'appui pour les questionnements à formuler lors de l'audition.

La plupart des dossiers déposés se sont révélés plutôt complets et de bonne qualité, comportant les éléments de présentation pertinents et indispensables à une première approche du candidat. Certains dossiers – et notamment les lettres de candidature qu'ils devaient impérativement inclure – sont apparus au jury comme particulièrement cohérents et convaincants. Quelques dossiers se sont cependant révélés lacunaires voire incomplets ; très souvent cet aspect inabouti s'est confirmé lors des auditions des candidats concernés.

En conclusion, au vu des observations données ci-dessus, les candidats doivent préparer avec un soin particulier leur dossier pour le concours interne, en gardant à l'esprit que ce dossier doit refléter fidèlement leur parcours et les responsabilités réellement assumées - en faisant bien la part de l'individuel et du collectif - de manière précise et cohérente mais aussi concise et maîtrisée (notamment en ce qui concerne la bibliographie). Le dossier doit au final donner à comprendre l'état de maturation de leur projet professionnel et de leur carrière de chercheur.

2. L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Pour l'épreuve orale sur dossier, l'ordre de passage des candidats a été déterminé par le tirage au sort d'une lettre de l'alphabet.

Comme le prévoit le texte, chaque candidat doit présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Afin de veiller à l'égalité de traitement entre les candidats, dès lors qu'un candidat dépasse le délai imparti, le jury l'interrompt afin de respecter le temps prévu par le texte. Le temps restant est consacré à l'entretien-discussion.

1) Les remarques générales sur l'oral

Seule l'épreuve orale fait l'objet d'une note comprise entre 0 et 20.

En regard des remarques formulées précédemment sur le contenu des dossiers de candidature, le jury ne peut que réaffirmer, en premier lieu, le caractère déterminant de l'audition dans le processus d'évaluation de chaque candidat. A ce titre, les prestations orales de quelques candidats dont le dossier avait pourtant été évalué positivement en amont, se sont révélées décevantes, sans que l'on puisse souvent faire la part exacte, dans ce constat, entre le stress généré par l'exercice en soi, un manque de conviction ou une insuffisante préparation du candidat à cet exercice. A l'inverse, quelques candidats ayant déposé des dossiers de qualité moyenne ont su, par la clarté de leur présentation et/ou leur assertivité lors de l'entretien, emporter la conviction ou l'adhésion des membres du jury.

2) Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel par le candidat

Le déroulement de cette première partie de l'entretien, de durée limitée et très cadrée, s'est souvent révélé déterminant pour la suite de l'entretien. Cette présentation personnelle, qui doit être bien maîtrisée, doit habilement et avec clarté mettre en exergue les points saillants du parcours professionnel et scientifique du candidat.

Plusieurs candidats, visiblement insuffisamment préparés, n'ont pas su gérer leur temps de parole et ont dû être interrompus. Certains ont perdu un peu le fil de leur propos, preuve qu'une préparation trop fondée sur un texte appris par cœur peut être risquée, dans un contexte où le stress peut nuire à une bonne mémorisation. L'argumentation doit être rigoureusement préparée, la voix bien posée et la posture ouverte face au jury. Un certain nombre de présentations n'ont pas réellement mis en exergue une projection cohérente et précise du candidat en termes de carrière et de motivation ; l'expression de la motivation s'est parfois limitée à un souhait de promotion professionnelle ou à une volonté de prendre des responsabilités supérieures, sans guère de précision. Plus gênante (voire rédhibitoire pour certains candidats), l'insuffisante connaissance de l'environnement professionnel ou des missions d'un ingénieur de recherche a été parfois constatée par le jury.

Le suivi préalable d'une formation de présentation à l'oral est susceptible d'apporter aux candidats les moyens de synthétiser et de clarifier leur propos afin de valoriser au mieux leurs acquis.

3) Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion

Comme évoqué précédemment, la seconde partie de l'audition a souvent été conditionnée par le (plus ou moins bon) déroulement de la première partie, dédiée à la présentation de son parcours et de ses motivations par le candidat, ainsi que par la clarté (ou non) du dossier. Les points saillants – ou *contrario* les éléments passés sous silence – ont permis au jury d'initier l'échange avec le candidat. Appuyé sur les critères généraux d'évaluation présentés plus haut, l'objectif premier de celui-ci est de permettre au jury d'évaluer le regard porté par le candidat sur son parcours de chercheur, sa projection dans le corps des ingénieurs de recherche pour les années à venir et son niveau d'implication dans son environnement professionnel et de recherche.

Le jury attendait de chaque candidat qu'il soit réactif, pertinent et explicite dans ses réponses aux questions, tout en affichant un savoir-être adapté. Plus précisément, il était attendu que le candidat soit en capacité de contextualiser son parcours, son activité et ses projets dans un cadre et un environnement professionnel, scientifique et institutionnel plus large. Le candidat devait également faire preuve de ses capacités à exercer des responsabilités de cadre supérieur dans la fonction publique de l'Etat.

Au final, les candidats les moins bien classés ont été ceux qui ont eu des difficultés à s'exprimer clairement et avec assertivité sur ces aspects, à s'extraire de leur environnement proche et/ou de leur domaine d'expertise spécifique et à appréhender un panorama institutionnel plus large (ministère de la Culture, enseignement supérieur, recherche...). Ce sont aussi ceux qui, d'une manière générale, n'ont pas su mettre en avant une activité de recherche récente ou des projets en cours, ou envisagés à court terme, alors qu'il s'agit d'un élément fondamental pour le corps des ingénieurs de recherche.

VI. LES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts à cette session : 6 dans la spécialité « sciences humaines et sociales ».

	Inscrits	Présents	Admis sur liste principale	Inscrits sur liste complémentaire
Femmes	39	14	1	5
Hommes	20	14	5	2
Total	59	28	6	7

Seuil d'admission : 16 sur 20.

Amplitude des notes : de 5 à 19 sur 20.

Taux de réussite sur le nombre de candidats :

- inscrits : (nombre de lauréats / nombre total de candidats inscrits x 100) : 10,17 %
- présents : (nombre de lauréats / nombre total de candidats présents x 100) : 21,43 %

Monsieur Didier DELHOUME
Président du jury